

| | | |
|--|-------|----|
| 2017.11.28.CTSD.SUD-Occitanie.chgmt.horaire.Port-Vendres | _____ | 3 |
| 2017.10.03.CTSD.SUD-Occitanie.PAP-BEAT | _____ | 5 |
| 2017.06.23.CTSD.SUD-Occitanie.depecage.Toulouse.Portet | _____ | 7 |
| 2017.04.17_05.09.CTSD.SUD-Occitanie.ER.bilans.RH-FP | _____ | 9 |
| 2017.01.26.CTSD.SUD-Occitanie.fermeture.RR.Perpignan | _____ | 15 |
| 2016.11.29.CTSD.SUD-Occitanie.fermeture.Mende | _____ | 17 |

SOLIDAIRES

Un CTSD de fin d'année...

- Au point 1 de l'ordre du jour, le changement du régime horaire de la BSE de PORT-VENDRES, seul point soumis à vote.

Régime actuel 36h00, régime demandé 37h30.

Cette demande émane d'une grande majorité des agents (un peu plus de 80%), nous nous en étions déjà fait l'écho lors de précédentes réunions .

Il est évident que ce changement amènera quelques modifications dans la durée et le rythme des services, aussi nous aurions aimé en avoir au préalable une présentation en CHSCT .

Les agents étant demandeurs, **SOLIDAIRES a donc voté pour ce changement** qui devrait prendre effet au 1/1/18 (la majorité des OS présentes ont voté pour à l'exception de la CGT qui s'est abstenue).

- Au point 2 les perspectives interrégionales 2018

Le DI nous a présenté sa feuille de route pour 2018, en voici la teneur :

- Adapter les services interrégionaux à la mise en œuvre de l'organisation cible de la DI avec la création d'une fonction d'adjoint au directeur interrégional et d'un pôle performance, pilotage et contrôle interne (pôle PPCI)

- Transformer les CROC en CRPC (cellules de renseignement et de pilotage des contrôles)

- Finaliser la centralisation comptable par la bascule des opérations de la RR de Toulouse en mars/avril 2018, suite à celle de la RR de Perpignan intervenue en novembre 2017.

- Poursuivre la montée en charge du Centre d'Expertise (CE) de Toulouse-Blagnac selon les prévisions de bascules des opérateurs et adapter le contrôle interne comptable au dispositif « Grands-Comptes ».

- Assurer le suivi de la démarche BEAT (Bien Être Au Travail).

- Poursuivre avec la DI Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, le processus de fusion des BSI de Nîmes et d'Arles.

- Assurer un suivi attentif de la déclinaison du schéma directeur de l'immobilier en région (SDIR) pour les sites de Gaillac viticulture, Albi bureau, Auch bureau, Foix bureau, Cahors bureau, Rodez bureau, Tarbes BSE et Montpellier SRE.

Pour ce faire, le DI nous a également présenté une projection du PAE de la DI qui devra être validé par la DG et soumis au vote lors du premier CTSD de 2018.

Les effectifs

958 en 2017 et 2 apprentis soit 443 (+ 2) AG CO et 515 SURV
966 en 2018 et 1 apprenti soit 449 (+1) AG CO et 517 SURV

A savoir :

-13 à la RR de Toulouse
+7 au centre d'expertise de Blagnac (cible 38ER)
+9 à la RI (cible 34ER)
+1 adjoint DI (DI)
+1 PPCI (2 ER DI)
+1 CPrévention (démarche BEAT et poste à profil) (DI)

Soit +6 en AG CO

+2 en SURV (affectation non encore définie, sûrement un PPF)

A SOLIDAIRES nous réservons nos commentaires pour le CTSD de mars 2018 quand ces chiffres, peut-être en trompe l'œil, seront officiels et nous seront présentés au vote.

- point 3 questions diverses

Au rayon des questions diverses et variées, voire avariées pour certaines, un grand nombre de thèmes et problèmes ont été abordés, à SOLIDAIRES nous n'en retiendrons que le fil conducteur à savoir un mal-être au travail toujours grandissant, des conditions d'exercice des missions toujours plus dégradées en AG CO par un manque d'effectif criant, une SURV pas épargnée qui doit en plus s'adapter au contexte actuel et une administration autiste qui poursuit ses réformes vaille que vaille.

Malheureusement, les annonces faites pour 2018 par le DI ne sont pas pour nous rassurer car dans cette présentation nous ne trouvons aucune mesure prenant en compte ces problèmes cruciaux, à nos yeux.

Les représentants SOLIDAIRES sur le CTSD
JL DENJEAN - E ERRE - N GOU



SOLIDAIRES

L'ordre du jour comportait comme points principaux la présentation des PAP (plans annuels de prévention) et l'engagement de la démarche BEAT (bien être au travail).

Pour les PAP et DUERP (campagne en cours) une présentation « rapide » a été faite par les DR concernés. **Notre souhait principal en la matière est d'obtenir une photo réaliste des risques et non minimisée comme trop souvent constaté, à l'inverse de l'administration qui préfère une photo politiquement correcte....** Nous redemandons aux agents de se réapproprier les DUERP dans chaque service afin de tendre dans ce sens.

En ce qui concerne la démarche BEAT, nous sommes beaucoup plus perplexes.

«Engagement de la démarche « BEAT » dans la DI Occitanie... La démarche consiste à conduire des diagnostics RPS dans un esprit participatif permettant aux agents de s'exprimer sur leurs conditions de travail, et de dégager les mesures correctives associées reprises dans un plan d'actions. »

Pour l'administration cette démarche se veut préventive alors qu'elle n'est que curative. En effet dans les nombreux textes fournis pour la mettre en place, on ne s'attaque jamais aux **principales causes du mal être au travail** que sont à notre sens **les restructurations, les suppressions d'emplois** qui ont rendu certains services exsangues, **les suppressions de services et la visibilité d'avenir** à une échéance décente au regard d'une vie humaine qui ne permettent pas d'indiquer aux agents des solutions pérennes d'implantation professionnelle, et donc de vie familiale alors qu'il est crucial de pouvoir disposer de toutes ces informations, pour leur vie professionnelle et donc leur avenir personnel et familial. Seules les conséquences seront donc traitées.

Pour Solidaires il n'est donc pas question de participer au comité de pilotage que veut mettre en place le DI et nous sommes particulièrement satisfaits que toutes les organisations syndicales soient sur la même longueur d'onde, cela s'est exprimé par un vote unanime contre le COPIL.

Nous disposons de tous les éléments et moyens tant en CTSD qu'en CHSCT sur le sujet et il n'est nul besoin d'en rajouter une couche par une démarche qui s'apparente plus pour Solidaires à de la « com » qu'à autre chose et qui nous fait dire en conclusion que **la démarche BEAT n'est rien d'autre que de la vaseline à PSD !**

Les représentants SOLIDAIRES
Jean Luc DENJEAN - Eric ERRE - Nicolas GOU

SOLIDAIRES

Pour le DI seul compte le «timing»

L'ordre du jour du CTSD du 23/06/2017 comportait :

- 1/ *Le transfert de l'activité viticulture de Toulouse-Portet vers Gaillac (point soumis à vote)*
- 2/ *la transformation du bureau principal de Toulouse-Portet en bureau de contrôle et transfert des fonctions supprimées vers Toulouse-Blagnac (point soumis à vote)*
- 3/ *Montée en charge du centre d'expertise de Toulouse - Blagnac (point d'information)*
- 4/ *questions diverses*

Le bureau de Toulouse-Portet, point central de ce CTSD, va passer en peu de temps de bureau principal à bureau de contrôle, pôle régional fiscalité énergétique.

Ce qui implique le transfert des activités viti , la perte de la gestion des procédures et de la supervision et l'intégration de toute l'activité fiscalité énergétique de la DR.

Considérer que ces bouleversements dans les conditions de travail ne sont pas importantes comme le fait le DI, c'est nier la réalité et faire peu de cas des agents.

Lors de notre convocation à ce CTSD nous avons demandé par courrier (cf pièce jointe) au DI **de retirer le point 2 de l'ordre du jour comme point soumis à vote**, arguant du fait que le processus en CHSCT avait fait l'objet d'un simple point d'information (projet non important pour l'administration) et non d'un avis motivé du CHSCT (projet important).

Refus du DI qui visiblement ne se préoccupe ni des conditions de travail des agents ni de leur bien être, seul compte le délai de mise en œuvre des réformes et la bonne marche du PSD.

Devant cette fin de non-recevoir, la volonté affichée du DI d'avancer en galvaudant les instances sans réel dialogue, si ce n'est un dialogue de sourds, ajouté au manque de considération envers les conditions de travail des agents impactés, nous n'avons eu d'autre choix que de quitter ce CTSD fantôme, simple exercice voulant faire croire à un dialogue social qui n'est en réalité que de façade.

Les représentants SOLIDAIRES sur le CTSD
JL DENJEAN - E ERRE - N GOU



ERRE Éric
Titulaire au CTSD de Montpellier
pour SOLIDAIRES Douanes

à

**Monsieur Le Directeur Interrégional
des Douanes à Montpellier Président
du CTSD**

Objet : Point 2 de l'ordre du jour du CTSD du 23 juin 2017

Monsieur le directeur Interrégional,

Pour Solidaires, le CHS CT ne doit pas être un passage obligé, forcé et contraint, dont il faut se débarrasser au plus vite quitte à le galvauder, comme nous le constatons trop souvent dans notre DI.

La transformation du bureau principal de Portet en bureau de contrôle n'a fait l'objet que d'une simple information en CHS CT . Vu les transformations importantes en terme de conditions de travail voire d'effectifs que va subir ce bureau, il est important que le processus d'examen en CHS CT soit mené à son terme avec avis motivé et fasse l'objet d'un vrai débat.

Dans l'attente, nous vous demandons donc de retirer comme point soumis à vote le point 2 de l'ordre du jour du CTSD du 23 juin 2017.

Veuillez agréer Monsieur le Directeur Interrégional l'expression de ma parfaite considération.

Port la Nouvelle le, 19 juin 2017
Le Secrétaire Interrégional

ERRE Éric



SOLIDAIRES

ET 2 de plus pour RIEN...

L'ordre du jour du CTSD du 17/04/2017, trop chargé à notre sens, comportait outre le règlement intérieur et les ER (effectifs de référence) soumis au vote, les bilans RH-FP, action sociale, logistique immobilier ainsi qu'un point d'information sur le relogement sur Montpellier et la création de la fonction d'adjoint au DI.

Il est clair que tous les points n'ont pu être abordés, les plus importants (soumis à vote) mobilisant la majorité du temps.

Pour SOLIDAIRES il est évident que les effectifs de références (ER) de la DI constituaient un enjeu important.

Après de longs débats nous avons voté contre les propositions de l'administration, avec l'ensemble des syndicats, et nous avons unanimement émis une délibération avec avis défavorable motivé (cf joint en fin de CR) reprenant nos points de désaccords et nos revendications.

Statutairement le DI a donc dû « revoir sa copie » et convoquer un nouveau CTSD pour la présenter, chose faite le 9 mai 2017.

Là où le bât blesse c'est que la « nouvelle copie » est identique en tout point à la première et qu'aucune de nos remarques ou propositions n'a été prise en compte par le DI.

Après de longues palabres stériles, voire inutiles, nous avons une nouvelle fois voté contre les ER proposés par l'administration ce avec l'ensemble des syndicats (hormis l'UNSA suite à l'absence de représentant élu).

Pour SOLIDAIRES les ER constituent un enjeu majeur, ayant un impact important sur les conditions de travail et la vie des agents.

Sous dimensionnés comme ils le sont, ils sont créateurs du mal-être grandissant, comme nous le constatons de plus en plus dans les services, et de tous les problèmes qui vont avec.

Il est inacceptable pour SOLIDAIRES que l'administration ne prenne pas la mesure de cet état de fait et se réfugie systématiquement derrière « un cadre budgétaire contraint ».

Voyant que tout était joué d'avance et devant cette parodie de concertation, nous avons décidé de quitter ce CTSD en lisant au Directeur une dernière déclaration.

« M. Le Directeur, Sur cette re-convocation, nous vous avons fourni un argumentaire qui nous paraissait cohérent.

De nos propositions vous n'avez rien retenu (ou très peu et à la marge), ce qui nous prouve malheureusement encore une fois l'inexistence de vrai dialogue social, qui se résume en fait à un monologue de votre part.

Vous nous écoutez, certes, mais ne nous entendez jamais ou trop rarement.

Ce qui est grave, à notre sens, c'est qu'au travers de nous, ce sont les agents qui ne sont pas entendus, voire laissés pour compte.

Vous comprendrez donc, que nous sommes allés au bout du processus, et que dans ces conditions, pour SOLIDAIRES, ce CTSD s'arrêtera là ».

**Les représentants SOLIDAIRES sur les 2 CTSD
Jean Luc DENJEAN - Eric ERRE - Nicolas GOU**



POINT 3 – Vote PAE/ER – DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance du projet de l'administration en matière d'effectifs pour 2017, après avoir exposé les objections qui sont reprises ci-après et entendu les réponses apportées en séance, les représentants du personnel émettent **un avis défavorable motivé comme suit** :

I – La présentation des effectifs prévisionnels n'est ni loyale ni sincère

Les représentants du personnel doivent être consultés sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ainsi qu'à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Or nous constatons que les emplois présentés en référence ne sont jamais systématiquement pourvus.

Nous demandons communication de l'expression des besoins que le directeur interrégional a formée auprès la direction générale en prévision des CAPC (1^{er} tour).

Par ailleurs, il n'y a pas de coïncidence entre les ER présentés et l'état des primes de réorganisation mis en ligne sur Aladin (note du 07.04.17).

On cherche en vain la « transparence » du dispositif pourtant vantée par l'administration qui prévoit que « la répartition des emplois par chaque RBOP doit faire l'objet d'une restitution à la DG avant le 1^{er} tour des mutations ».

Nous demandons le bilan de réalisation du PAE 2016.

II – La ventilation des effectifs présentée n'anticipe pas les mobilités

L'absence d'anticipation des vacances de postes prévisibles (notamment retraite) ou structurelles qui placent les services dans des situations intenable.

Nous citons notamment :

- Montpellier :

- Bureaux de la direction régionale
- 2 agents à la viticulture de Béziers

- Perpignan :

- 2 agents à la viticulture de Perpignan
- 3 agent à la BSE de Port-Vendres

- Toulouse :

- 3 agents à la DR de Toulouse
- 1 agent au SRA de Toulouse
- 2 agents au SRE de Toulouse
- 1 agent au bureau de Foix
- 1 agent BSI Frouzins
- 2 agents à Gaud BSI
- 6 agents à BSI Millau
- 2 agents à BSI Tarbes.



III – Inadéquation entre les effectifs et la charge de travail / missions à accomplir

Les tensions dans les services sont en augmentation de même que les arrêts de travail pour des affections en lien avec le service (RPS notamment).

A – AG

L'organigramme des services AG présenté pour le point 6 n'est pas calibré.

Les effectifs proposés ne sont pas de nature à garantir les missions pour les raisons suivantes :

1 - Services de la DI de Montpellier

a. L'abondement de 3 emplois en 2017 à la DI de Montpellier pour faire face à l'intégration d'une DR de 350 agents (soit +50% de l'effectif antérieur de la DI de Montpellier) a été manifestement très sous-évalué.

Qu'il s'agisse des besoins liés à la RH (complexité SIRHIUS, + 50 % d'agents), à la comptabilité (notamment frais de déplacement pour lesquels l'intégration de CHORUS DT a été un alourdissement de la charge de travail), la gestion immobilière et le matériel, sans compter l'alourdissement des processus (RCIC), l'effectif n'est pas à la hauteur des tâches à accomplir. Nous nous prononçons favorablement à une augmentation significative et demandons que cet abondement soit rediscuté en seconde convocation.

b. Création du poste d'adjoint RCIC

Nous remarquons que bien que figurant à l'ordre du jour, il n'est pas prévu que le CT émette un avis sur cette création qui, contrairement à ce qu'affirment les documents remis, n'a donné lieu à aucun avis favorable en CTR.

Nous nous prononçons défavorablement sur un schéma directionnel qui n'est pas calibré.

2 - Services des directions régionales

Les services des directions régionales ne sont pas calibrés pour effectuer convenablement leurs tâches.

- Contentieux
- PAE (service législation)
- Cellules conseil aux entreprises
- SRA
- Service de formation professionnelle régional pour une formation effective des personnels en local.
- SRE : ces services sont sous-calibrés, notamment à Perpignan où il n'y a plus que deux agents en poste.

Nous nous prononçons défavorablement à des effectifs qui ne sont pas en adéquation avec la charge de travail à effectuer.

- RR : nous constatons la perte de deux emplois à la RR de Toulouse en anticipation précoce de la fermeture prévue.

Nous nous prononçons défavorablement à la réduction par anticipation des emplois dans un service à forte activité qui était calibré à 18 emplois en 2014.

Nous demandons l'évaluation des conséquences de la fermeture pour les services de DR de la recette régionale de Perpignan.

- Cellules tabacs sous-calibrées.



3 – Divisions

• *Divisions : nous dénonçons le positionnement univoque des chefs divisionnaires et adjoints sur le contrôle d'exécution des services et autres CIC alors que ses missions sont bien plus larges : explicitation réglementation, formation, etc. (cf. note 1470048 du 25 janvier 2017).*

B- Effectifs surveillance

Nous dénonçons la farce que constitue l'abondement d'un unique emploi surveillance (et encore s'agit-il de l'emploi STA pour faire face à l'intégration de la DR de MP).

Cela n'est pas conforme aux annonces présidentielles et ministérielles pas plus qu'aux besoins des unités : la cible 2017 atteint à peine les effectifs 2010 avec la fermeture de 2 unités en MP (Foix et Albi). Les besoins liés à l'approfondissement des contrôles dans les aéroports où la douane assure le PPF ne sont pas pris en compte.

1 – Non spécialistes

Nous dénonçons cet affichage qui nous fait voter sur des emplois fantômes. En effet, les postes ouverts ne sont pas pourvus et vous refusez (?) de nous donner des assurances qu'ils figurent bien dans votre expression des besoins :

Notre avis défavorable résulte :

- des effectifs qui stagnent et pour lesquels il n'existe aucune garantie de pourvoir les postes : Montpellier (-1) , Nîmes (-1), Montpellier aéroport (-1), Le Perthus (-3), Bourg Madame (-2), Narbonne (-1), Frouzins (-1), Gaud (-2), Montauban (-1), Millau (-6) et Tarbes (-2).

– Des effectifs qui régressent comme à Port-Vendres.

–

2 - EMCS

Des EMCS dans chaque brigade :

Des EMCS dans chaque brigade (non gagés sur des emplois piétons) et des postes effectivement pourvus :

Avis défavorable aux ER Présentés en ce sens qu'ils ne prévoient pas de MCS à Montpellier Méditerranée.

Demande de communication de l'expression des besoins : poste de MCS à Blagnac

Renforcement des EMCS au Perthus

Avis défavorable en ce que le projet ne prévoit pas la création d'une 3ème EMCS

Si nous ne pouvons qu'être favorables à la création d'un EMCS à Montauban, nous ne pouvons que dénoncer que cette création soit gagée sur la perte d'un emploi non spécialiste.

Avis défavorable suppression d'un emploi de non-spécialiste à Montauban.

La suppression de l'EMCS de Gaud sera préjudiciable à la LCF de cette brigade :

Avis défavorable suppression MCS à Gaud

Déploiement de EMCE et EMC Tabacs et « cash »

Nous regrettons la disparition des EMCE et demandons la réimplantation de MCE à Tarbes, Blagnac, Perpignan et Montpellier dans une logique LCF.

De même la question des EMC Tabacs et « cash » mériteraient d'être anticipées.

Avis défavorable en tant que les ER présentés ne prévoient aucune avancée en matière d'EMC nécessaires à l'accomplissement des mission.



C – OP/CO

1 - Bureaux de déclaration

Nous dénonçons le fait que l'impact de l'entrée en vigueur du code des Douanes de l'Union n'ait pas été anticipé.

Avis défavorable en tant que les ER présentés ne mettent pas ces bureaux en situation d'accomplir les missions qui leur sont désormais dévolues. Nous demandons un calibrage adéquat avec notamment un PGP dimensionné pour assurer un service public douanier efficace.

2 - Maillage des bureaux de douane

Nous nous prononçons pour un bureau de plein exercice (présentation) par département calibré à 6 agents (+ 2 si mission viticulture) avec les missions suivantes :

- Réception du public / aide aux formalités douanières (particuliers, opérateurs importateurs exportateurs, viticulteurs et négociants / dédouanement des véhicules, carte de libre circulation pour les particuliers partant en voyage avec du matériels vidéo ou photos, carnet ATA, contrôle d'un camion sur initiation du bureau de déclaration, équipement) ;
- Renseignement interne ;
- Contrôles fiscalité (Tabacs, TSVR, TIPCE, etc.) et Douane (bureau de présentation) ;
- Relations avec les autres administration MINEFE, DREAL, etc.

Avis défavorable à la suppression des bureaux de Tarbes et Mende et à la réduction d'effectifs dans les bureaux de Foix, Cahors, Montauban.

Avis défavorable à un calibrage des bureaux en dessous d'un seuil raisonnable : Rodez, Auch, Albi, Port-Vendres et Port la Nouvelle.

3 - RL

- Un maintien des RL jusqu'à réexamen au basculement effectif dans CIEL soit jusqu'en décembre 2019, et cela d'autant plus qu'une étude ergonomique est en cours.

Avis défavorable sur les ER en ce qu'ils entérinent la suppression des emplois sur les RL de Condom et Gignac.



SOLIDAIRES

Voilà pourquoi nous avons claqué la porte !

L'ordre du jour comportait la fermeture de la RR de Perpignan, la création de la RI de Montpellier, la fusion sous un commandement unique du bureau de MMA (aéroport Montpellier) et de la viti/ci de Montpellier avec transfert de ces derniers sur le site commun RI/viti-Ci/MMA avenue de Toulouse.

D'emblée un problème de fond et de forme nous a opposé sur la vision (à géométrie variable) qu'ont les représentants de l'administration du dialogue social et la place que nous devons avoir dans ces instances.

En effet, pour pouvoir présenter les réformes à l'ordre du jour, le CHS CT doit être consulté et doit émettre un avis sur celles-ci.

C'est là où le bât blesse car il y a consultation...et consultation !

Lors du dernier CHS CT à Montpellier portant sur ces sujets nos représentants Solidaires ont été dans l'incapacité de rendre un avis car le dossier présenté était incomplet et fourni dans la précipitation (absence du dossier ergonomie, pas de compte rendu médecin de prévention, rapport incomplet de l'ISST, pas d'étude sur les RPS issus de la fusion, risque routier oublié, etc...).

Le président du CHS CT (bien coaché par nos Directeurs) a considéré que l'avis serait quand même donné, ouvrant la porte au CTSD à venir.

Nous avons interpellé notre DI sur cette façon de procéder qui n'est rien d'autre pour nous qu'un passage en force .

Nous avons bien compris que l'administration considère ces consultations comme pure formalité voire perte de temps pour faire passer des réformes dans des « délais contraints », expression très à la mode chez nos Directeurs.

Ces « délais contraints » ne le sont ni pour nous ni pour les agents, et ce prétexte ne saurait excuser que l'on bafoue de la sorte le dialogue social.

Ce dialogue social, dont l'administration tient tant à démontrer qu'il est bien en place, n'a pas existé sur ce CTSD, tout comme il avait été absent lors du CHS CT.

Nous nous sommes heurté en permanence à un monologue administratif, ou le DI et ses directeurs ont considéré que nos arguments pourtant criants n'étaient pas fondés.

Nul n'est plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Nous avons, lors de ce CTSD, malheureusement vu qu'encore une fois, le dialogue social n'est qu'une posture administrative de façade qui peut s'apparenter à du mépris tant est manifeste la volonté d'avancer avec ou sans nous.

Les réformes doivent passer coûte que coûte, dans les délais impartis et peu importe le reste, ramené à de simples « ajustements » dicit le DI .

En douane nous sommes en 49-3 permanent.

Bref, c'est du « foutage de gueule intégral ».

Ce que l'administration oublie trop souvent c'est que, nous, syndicats, ne sommes que les représentants des agents et à travers nous, ce sont les agents qui sont méprisés, oubliés et sacrifiés sur l'autel de réformes purement budgétaires, injustes et inutiles pour la plupart.

Après plus de deux heures trente de joutes verbales sur le sujet, et devant la surdité constante du DI à nos arguments, nous n'avons eu d'autre solution, avant que ne soit abordés les points à l'ordre du jour soumis au vote, de quitter cette pseudo réunion consultative, suivis de près par tous les autres syndicats.

Les représentants SOLIDAIRES

Jean Luc DENJEAN - Eric ERRE - Nicolas GOU



SOLIDAIRES

Compte rendu du CTSD du 29 novembre 2016 DI de Montpellier

1/ Fermeture du bureau de MENDE

Après l'argumentaire administratif habituel en matière de fermeture de structure (tissu économique pauvre, faible charge de travail, peu de dédouanement, etc...) et l'annonce que les 2 agents du poste devraient pouvoir « se recaser » sur place...dans une autre administration, le président a mis au vote la fermeture du bureau de Mende, et a rejeté la demande de l'ensemble des organisations syndicales d'un examen par le CHSCT des conséquences de ce projet sur la santé physique et mentale des agents, considérant que le CHSCT avait déjà été consulté et l'avis réputé donné.

Pour SOLIDAIRES en terme de service public douanier, la fermeture du bureau de MENDE est une aberration. Encore une fois les impératifs budgétaires ont seuls prévalu, suite logique du PSD.

2/ Ajustement ER 2016,PAP et Projection PAE/ER 2017

- Suppression de la division Gard Lozère (Nîmes) et de la division de l'Hérault (Sète) (soit -3A+ ; -2A, -1B) création de 2 divisions fonctionnelles à Sète (soit +4 A+, 1 B) ; augmentation d'un ER à MMA BSE (+1A) , suite à son classement en moyenne unité par transfert et non création.
- Transfert d'un ER CO de Nîmes sur les bureaux de la DR de Montpellier (centralisation tabac)

Outre les thèmes récurrents, le PAP 2017 devra assurer l'intégration de la DR de Toulouse avec la montée en charge du centre d'expertise de Toulouse Blagnac et de la RI de Montpellier ; s'y ajouteront la transformation des CROC en CRPC, la transformation de la cellule CGC en CPCI (cellule performance et contrôle interne) avec la création d'un poste d'adjoint au DI, la fusion de MMA et du centre viti/ci de Montpellier, sans oublier chorus dt, ciel, etc...

PAE 959

ER 957 (-2 agents contractuels)

ER Toulouse 332 (168AG/CO -b 164 SU) soit +7 AG/CO (création centre expertise Toulouse Blagnac et suppressions de postes à Cahors, Tarbes, Montauban, RR, DR ; +15/-8)

ER DI (Montpellier/Perpignan) 625 (350 SU - 275 AG/CO) soit + 18 SU (solde « lutte terrorisme ») et +6 AG/CO en transfert de Toulouse (3DI et 3TSI).

Suppression de la RR de Perpignan et abondement d'autant de la RI de Montpellier (-12/+12)

La bascule des RR sur la RI devrait se faire en septembre 2017 pour Perpignan et en Février 2018 pour Toulouse.

Rien à rajouter à tout cela, chacun pourra voir que le PSD dans toute sa splendeur suit inexorablement son cours.

3/ Fusion MMA-VITI/CI Montpellier sur les nouveaux locaux

Pour Solidaires cette fusion ne s'impose pas, loin de là.

Outre les problèmes d'exiguïté dans certains bureaux des nouveaux locaux, communs avec la RI et la distance du lieu de contrôle, cette fusion entraînera à terme, tout comme à Nîmes, une polyvalence malsaine et génératrice de mal être et de souffrance au travail.

Qui a encore dit PSD?

Une motion a été voté par l'ensemble des syndicats, hormis FO qui s'est abstenu, pour le maintien de MMA sur le site de l'aéroport. Avis non partagé par l'administration bien évidemment.

4/Questions diverses et variées

Ont été abordées :

les élections en CTSD (mars 2017) et de la masse (juin 2017 ; repoussées depuis au 2ème semestre 2017) avec leur organisation .

la sécurité des contrôles et les moyens matériels (véhicules, gilets tactiques , lampes....)

Pour les lampes qui est une demande récurrente, Solidaires a proposé une dotation individuelle avec pourquoi pas une intégration future au carnet à points.

La taille critique de certaines structures qui ne peuvent de ce fait plus fonctionner.

A Solidaires nous y voyons une volonté, même pas dissimulée, de l'administration de faire disparaître à termes ces structures par une « fausse évidence créée de toute pièce ».

Qui a, à nouveau dit PSD ?

La gestion des absences en cas d'intempéries suite aux récents phénomènes météo sur la région de Montpellier .

Dans ce domaine pour Solidaires en tout premier lieu la sécurité doit primer et le bon sens être de mise. Si ces conditions sont réunies les problèmes ne devraient plus se poser.

**Les représentants SOLIDAIRES
Jean Luc DENJEAN - Eric ERRE**